

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-BERTRAND
DU 4 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 28/10/2024

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOULET Christelle, RAMBAUD Corinne, PELLETIER Chloé, MM CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIT ABSENTE EXCUSEES : Mme TURBÉ Anne-Marie

ETAIENT ABSENTS : Mme SABOURIN Angélique, M. MIOT Kevin

Monsieur FRAGU Jean-Marie, 1^{er} adjoint a été désigné secrétaire de séance

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023, en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

PROJET SALLE MULTIACTIVITES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme BODIN du cabinet ARCHIMAG est venue en mairie le matin même afin de présenter l'Avant-Projet Sommaire de la rénovation énergétique de la salle multiactivités. Il montre aux membres du Conseil Municipal les plans de la projection future. Il annonce un estimatif global de travaux de 547 072 € HT. Le surcoût d'environ 120k€ s'explique notamment par la nécessité du renfort de la charpente pour accueillir le surpoids de l'isolation et par le changement des ouvertures qui doivent répondre à un taux d'isolation phonique précis (la moitié de ces dernières vont être malgré tout supprimées). Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il rencontrera M. Le Sous-Préfet le mardi 26 novembre pour lui présenter le projet et savoir quelles aides peuvent être mobilisables pour le soutenir.

AGENT RECENSEUR : NOMINATION/REMUNERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025, il y a lieu de recruter un agent recenseur. Cette mission a été proposée à Mme Agnès METONOU, employée communale. Celle-ci a accepté la proposition.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à nommer Mme Agnès METONOU en qualité d'agent recenseur, pour la période nécessaire. Elle sera rémunérée sur son indice actuel à savoir l'indice brut 367 en fonction des heures effectuées.

URBANISME - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSE PAR M. LE MAIRE, A TITRE PRIVE.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR AUTORISER LA SIGNATURE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le conseil municipal est informé que M. le Maire a déposé une demande de Permis de construire pour une annexe.

Dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à titre privé par M. le Maire, le Conseil Municipal doit désigner auprès de son assemblée, un(e) élu(e) qui sera habilité(e) à signer

tous les différents documents (autorisations d'urbanisme, avis, prescription des participations d'urbanisme, demande de complément d'information, certificat d'urbanisme, bornage, arrêtes, alignement, toutes demandes liées au domaine de l'urbanisme) formalisant l'autorisation de réaliser ce projet.

M. le Maire se retire de la séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

PREND acte du dépôt de Permis de construire pour une annexe à titre privé par M le Maire,

DESIGNE M. Jean-Marie FRAGU, 1er adjoint pour signer la demande déposée, à titre privé, par M. le Maire.

DIT que cette désignation sera notifiée au service instructeur de la Communauté de Communes de Parthenay-Gatine au plus vite.

ARBRE DE NOËL

M. Le Maire rappelle que l'arbre de Noël se déroulera le dimanche 15 décembre à SAURAI. Il réparti les flyers d'information et d'inscription aux membres du Conseil Municipal pour qu'ils les distribuent aux familles concernées. Le rendez-vous est fixé. M. Le Maire rappelle que l'année dernière une enveloppe de 15€/enfant avait été allouée pour l'achat des cadeaux de Noël.

ENTRETIEN CIMETIERE

M. Le Maire dit au Conseil Municipal que l'entretien du cimetière prend beaucoup de temps aux agents notamment cette année au regard de la météo. Il ajoute que cette activité est très fastidieuse compte tenu de la partie en gravier qui les oblige à biner en particulier sur des espaces réduits et difficiles d'accès. Il questionne les méthodes et l'agencement à adopter.

DIVERS

Devis Fillon

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des devis ont été demandés à l'entreprise FILLON pour les illuminations de Noël. Ils présentent les propositions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes illuminations que l'an passé. Le projet sera discuté de nouveau l'année prochaine bien en amont des fêtes.

Cérémonie du 11 Novembre

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rendez-vous pour la cérémonie du 11 novembre est fixé à 11h15. Il est évoqué la possibilité d'inclure les jeunes de la commune à la cérémonie.

La prochaine réunion est fixée au 2 décembre et la séance est levée à 22h05.